



Lyon, le mardi 31 mars 2020

**Nathalie GRAS**  
Assistante administrative

**Collège universitaire de médecine générale**  
8 avenue Rockefeller  
69373 LYON Cedex 08  
FRANCE  
33 (0)4 78 77 72 86  
[dmg.cumg@univ-lyon1.fr](mailto:dmg.cumg@univ-lyon1.fr)

**Professeur Marie FLORI,**  
Directrice du CUMG

**Professeur Laurent LETRILLIART,**  
Directeur adjoint du CUMG

**Professeur Sylvie ERPELDINGER,**  
Coordonnatrice du DES de médecine générale

**À l'attention des Étudiants en 3<sup>e</sup> cycle  
et des MSU  
Copie aux tuteurs**

Mesdames, Messieurs,

Une réunion par conférence téléphonique mardi 24 mars 2020, avec les doyens des UFR de médecine, le président du CCEM, les représentants de l'ARS, des HCL et du SyReL, a permis de clarifier les nombreuses interrogations soulevées par les uns et les autres.

**1) Redéploiement des étudiants** dans les services ambulatoires ou hospitaliers nécessitant du renfort.

Les étudiants en stage ambulatoire ou hospitalier restent préférentiellement dans leur stage. Lorsque l'activité de soins est très faible ou que la sécurité de l'étudiant n'est pas suffisante, en accord avec ses MSU d'origine, l'étudiant peut proposer une aide (ponctuelle ou permanente, partielle ou totale) dans des services hospitaliers ou dans des structures ambulatoires qui ont une demande de renfort.

Modalités de redéploiement de l'étudiant, quel que soit le lieu (structure hospitalière ou ambulatoire) :

- Préalable : accord du responsable du stage actuel pour libérer l'étudiant partiellement ou totalement ;
- Convention :
  - o Obligatoire entre établissements différents ou lorsque les maîtres de stage ambulatoires ne font pas partie du stage actuel pour couvrir les aspects assurantiels.  
**Un accord de principe sur le redéploiement de l'ARS, de l'UFR et du CHU est acté avec régularisation au cas par cas, a posteriori ;**
  - o Inutile si redéploiement :
    - Dans le même hôpital <sup>1</sup>
    - Chez un des MSU ambulatoires où l'étudiant est déjà en stage.

<sup>1</sup> Redéploiement de l'étudiant au sein des terrains de stage de l'établissement dans lequel il est affecté depuis novembre : pas d'autorisation ARS et UFR préalable, les étudiants prennent directement contact avec les services concernés en accord avec le service dont ils dépendent.

Concernant les redéploiements d'étudiants chez des MSU, merci de remplir le formulaire suivant (<https://framaforms.org/reploiement-des-etudiantes-de-3e-cycle-de-medecine-generale-1585550252>):

- **Uniquement si vous êtes redéployé.e en stage ambulatoire** (chez 1 ou plusieurs MSU) ;
- **Autant de fois que nécessaire** : par exemple, si vous avez changé 2 fois de lieu de stage, vous le remplissez 2 fois.

2) Les étudiants en stage chez le praticien de niveau 1 ou 2, qui iraient renforcer certains services hospitaliers, doivent tenir un **journal d'activité « hors stage »**, qu'ils devront présenter à leurs MSU dans le cadre de la validation du stage.

3) **Activité dans les stages ambulatoires** : l'enquête lancée la semaine dernière vers les MSU, à propos de l'activité en stage des étudiants en SP1 ou SP2, a montré qu'environ une cinquantaine d'étudiants ont une activité de soins limitée. Celle-ci peut augmenter les jours prochains. Ces étudiants, comme précisé plus haut, peuvent renforcer d'autres équipes sur un temps partiel ou total, temporaire ou définitif. Ils peuvent aussi profiter de ce temps pour participer à l'activité du cabinet médical (mise en place organisationnelle, veille documentaire, régulation, conseils téléphoniques etc.), pour enrichir leur portfolio et/ou travailler leur RSCA, leur thèse...

4) **Temps de travail et sécurité des étudiants**. Dans ce contexte particulier de tension, chaque MSU doit veiller à ce que la sécurité et le temps de travail des étudiants soient respectés. Il convient d'être particulièrement vigilants au risque d'épuisement professionnel des étudiants, particulièrement chez les plus jeunes. En cas de difficulté sociale ou psychologique, l'étudiant peut avoir recours à une aide via la cellule écoute du CUMG ([cellule.ecoute.cumg@univ-lyon1.fr](mailto:cellule.ecoute.cumg@univ-lyon1.fr)) ou via le CEPIM (<https://lyon-est.univ-lyon1.fr/la-faculte/actualites/decouvrez-le-cepim-1027240.kjsp#.Xnzje4hKg2w>).

#### 5) Fin de stage :

- Tous les étudiants de 6<sup>e</sup> semestre terminent leur stage au 30 avril 2020 ;
- La fin du stage pour les autres étudiants est fixée, ce jour, au 30 mai 2020 ;
- Les interCHU seront possibles (au 1<sup>er</sup> juin 2020), sauf cas particuliers ;
- Pour les étudiants en disponibilité, le stage débutera après le 30 mai ; ils peuvent cependant se porter volontaire pour renforcer les équipes en demande de renfort.

Merci à tous pour votre engagement et votre travail quotidien. En cette période difficile, prenez soin de vous et de vos proches.

Pr Marie FLORI

Pr Laurent LETRILLIART

Pr Sylvie ERPELDINGER

#### PJ :

- Modalités de redéploiement des étudiants
- FAQ

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER